

L'ABCS est une association d'éducation populaire, laïque ouverte à toutes et tous, qui a pour but de promouvoir la vie locale blanquefortaise, agir avec les jeunes et accompagner les pratiques artistiques, culturelles et citoyennes. L'association est un lieu d'expressions, de rencontres, de débats qui promeut la participation de tous, et des jeunes en particulier, à la vie de la cité. L'espace culture se compose du Mascaret et du point rencontre. Les 2 peuvent être utilisés simultanément ou séparément. *(Ex organisation d'un concert au mascaret et bar au point rencontre / débat avec un intervenant uniquement au point rencontre...)*

## RÉUNION OUVERTE DE L'ESPACE CULTURE LA R.O.C

La ROC est une assemblée ouverte à toutes et tous. Elle a pour principal objectif de définir collectivement les événements culturels, artistiques qui se déroulent au Mascaret-Point rencontre. Elle se réunit 4 fois dans l'année. Des groupes de réflexion thématiques peuvent compléter la planification des rencontres.

- 1 ROC pour les demandes de l'année (en septembre)
- 3 ROC pour les demandes par trimestre (1 début juillet pour la période septembre à décembre, 1 en décembre pour la période janvier à mars et 1 en mars pour la période avril à août)

C'est ici qu'on débat des sujets concernant les locaux (fonctionnement, organisation...). Chaque utilisateur/utilisatrice membre ou non d'une association est convié à venir discuter, apporter des suggestions, des idées sur le fonctionnement, l'utilisation, le projet.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Plusieurs conditions doivent être réunies pour présenter un projet à la ROC.

### Mise à disposition

La salle est mise à disposition avec un équipement de base (cf. fiche technique espaces). Il ne s'agit pas d'une location.

Lorsqu'un projet est validé, sa mise en œuvre est placée sur le principe de l'auto-gestion et donc de l'implication de chacun, chacune. Si l'utilisateur a besoin de moyens supplémentaires (technicien, matériels...), son projet devra clairement le stipuler pour être étudié.

### Contributions

**Financière** : une participation sur les entrées, sur l'achat de consommables (cf. rubrique : contribution matérielle) ou le renouvellement d'équipements amortissables : système de sonorisation, projecteurs, cafetière, matériels cuisine, écocup...

**Matérielle** : une liste de besoins est mise à disposition par le coordinateur des pratiques culturelles. Il s'agit essentiellement de consommables (Barnier, Gaff, ampoules...).

## MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS/ HUMAINS

La mise à disposition de matériels supplémentaires aux configurations techniques de base (cf.fiches techniques) devra se faire dès le dépôt du projet.

Si des besoins humains sont requis pour la gestion technique (son, lumières...) ils pourront en fonction des compétences requises se traduire par l'une des options suivantes :

- L'utilisateur ou un de ses membres dispose des compétences requises. Celles-ci doivent être avérées au risque de ne pas pouvoir réaliser le projet le jour J voire de supporter le coût d'éventuelles dégradations sur les équipements utilisés.
- Formation de l'utilisateur et/ou d'un membre de son projet (cf. calendrier de formation ou session définie par le coordinateur des pratiques culturelles avec l'utilisateur en amont du projet)
- Prise en charge financière par l'utilisateur de l'embauche d'un technicien professionnel pour effectuer les opérations nécessaires, assurer la bonne utilisation des équipements.

## EVÈNEMENT PUBLIC

Aucun évènement privé ne sera accepté (anniversaire, soirée d'entreprise...). L'ABCS est une association laïque et apolitique, les groupements politiques et/ou religieux sont proscrits.

## PRIX D'ENTRÉE

La commission culture en accord avec l'ABCS a fixé un prix d'entrée maximum de 10 euros. Une accessibilité au plus grand nombre fait partie intégrante du projet.

L'entrée n'est pas gratuite, a minima elle est à prix libre « juste », il s'agit de sensibiliser les publics au fait que les lieux de culture ont un coût ne serait ce qu'à travers les fluides notamment.

## HORAIRES ET RELATIONS DE VOISINAGE

Installés en centre-ville, la proximité du voisinage nous engage à respecter tout d'abord les habitants. En conséquence, tout évènement devra être terminé à minuit au plus tard. Le volume sonore devra se conformer à la loi dans l'espace intérieur et faire l'objet d'une vigilance en extérieur notamment lors de l'arrivée et du départ du public.

## CONCRÈTEMENT, COMMENT JE PEUX EN BÉNÉFICIER ? MONTER UN DOSSIER

Installés en centre-ville, la proximité du voisinage nous engage à respecter tout d'abord les habitants. En conséquence, tout évènement devra être terminé à minuit au plus tard. Le volume sonore devra se conformer à la loi dans l'espace intérieur et faire l'objet d'une vigilance en extérieur notamment lors de l'arrivée et du départ du public.

## ET APRÈS ? LE BILAN

Il est impératif de revenir après l'évènement à la ROC pour présenter le bilan du projet.